

MAIRIE DE LIMOGES

(Haute-Vienne)

**Concours international de design
Ensemble de tasses de dégustation de café en porcelaine de Limoges**

Règlement du concours

Article 1er – Objet

La Ville de Limoges, maître d'ouvrage, organise en partenariat avec l'association Esprit Porcelaine et l'association Connaissance du Café – La Caféothèque (Paris) un concours portant sur la création d'un ensemble de tasses de dégustation de café en porcelaine de Limoges (ci-après dénommé le "Concours"), soit une paire tasse pour espresso, une paire tasse pour cappuccino, une paire tasse pour latte et un plateau pour café gourmand – une paire tasse correspondant à un ensemble tasse + soucoupe. Ces œuvres originales devront répondre strictement exigences techniques mentionnées à l'article 2 du présent règlement.

A l'issue du concours, les œuvres primées (ci-après dénommées les "Œuvres Primées") pourront faire l'objet d'une édition en porcelaine de Limoges, et uniquement dans ce matériau, dans le cadre de collaborations à établir par le ou les lauréat(s) avec une ou plusieurs entreprises de porcelaine de Limoges partenaires du concours. La liste de ces entreprises sera communiquée aux lauréats par l'association Esprit Porcelaine.

Article 2 – Caractéristiques des œuvres à créer

Nature :

Création artistique valorisant à la fois les propriétés techniques innovantes et le savoir-faire traditionnel de la porcelaine dure de Limoges.

Forme :

Au libre choix de l'artiste, considérant toutefois que les pièces à créer doivent pouvoir répondre aux exigences d'une utilisation professionnelle en salon de dégustation (résistance aux chocs, empilage, manipulations fréquentes, lavage en lave-vaisselle, etc.).

Exigences techniques liées à l'usage de la porcelaine de Limoges :

L'œuvre créée devra respecter les critères techniques qualifiant la porcelaine tels qu'ils résultent des prescriptions du décret n° 78-141 du 8 février 1978 portant application, en ce qui concerne le commerce de la porcelaine, de la loi du 1^{er} août 1905 modifiée sur la répression des fraudes.

Des matériaux autres que la porcelaine pourront être utilisés à condition qu'ils ne soient pas dominants.

Eléments techniques à prendre en compte :

- retrait linéaire 13,5 %,
- déformation anticipée,
- tasses réalisées par coulage ou calibrage avec possibilité de double paroi avec fond unique ; elles seront émaillées dans leur ensemble par couverte transparente.

Exigences techniques liées à la caféologie :

Voir fiche des pré-requis techniques « caféologie » annexée au présent règlement.

Article 3 – Modalités de participation

3.1. Pourront transmettre leur candidature au Concours (ci-après désignés ensemble par les "Candidats") les artistes et designers français et étrangers, y compris les étudiants en dernière année de diplôme âgés de 18 ans révolus au moment de l'inscription, participant à titre individuel ou collectif (groupe d'artistes individuellement identifiés sur le bulletin d'inscription). Chaque candidat ou groupe de candidats ne pourra déposer qu'un seul dossier.

3.2. Pour concourir, les candidats devront produire impérativement les documents suivants :

- le formulaire de candidature, valant acceptation du présent règlement, dûment rempli et revêtu d'une signature manuscrite,
- la copie d'un document d'identité valable au regard de la loi française,
- un curriculum vitae,
- des éléments justifiant :
 - de leur expérience dans le domaine de la création artistique ou du design,
 - le cas échéant, de leur pratique de la céramique ou de la porcelaine,
- des illustrations des principales œuvres réalisées (liste et photos des œuvres déjà réalisées, liste des concours et prix obtenus),
- un portrait photographique de qualité (300 dpi, 10 X 15 cm, format jpeg),

Dans le cas d'un groupe de candidats, ces documents seront à produire pour chaque membre du groupe.

- une présentation du projet de création selon les caractéristiques définies au point 3.3 suivant.

3.3. La présentation du projet de création devra contenir :

- une présentation rédigée et argumentée du projet précisant la démarche artistique du candidat et reprenant une description précise des caractéristiques de l'oeuvre (technique utilisée, dimensions, matières premières, cuisson...) en lien avec les caractéristiques définies au 2,
- une présentation visuelle du projet sous la forme d'images de synthèse ou à défaut, pour les trois paires tasses, d'un ensemble de maquettes d'intention à l'échelle 1/1, réalisées en mousse, plâtre, carton, papier, etc., au choix du candidat. S'y ajouteront des esquisses, photos (1280 X 720 pixels en format

jpeg, 10 à 12 photos maximum), vidéos (1 minute maximum en .avi, format d'image 1280 X 720 pixels), au choix de chaque candidat.

Chaque candidat devra obligatoirement fournir un CD ou une clé USB contenant, dans un fichier PDF et au format A4, l'ensemble des éléments énoncés aux paragraphes 3.2 et 3.3 (sauf maquettes et vidéos).

Le candidat garantit l'exactitude et la sincérité des informations ci-dessus mentionnées, qu'il communique lors de sa candidature. En cas de contestation, toute candidature qui se révélerait inexacte, incorrecte ou incomplète ne serait pas prise en compte.

Le dossier devra être rédigé en français ou en anglais. Les dossiers libellés dans toute autre langue ne seront pas examinés.

Le concours portant sur un ensemble précis de tasses de dégustation, les projets ne répondant que partiellement à cet impératif ne seront pas examinés.

Chaque candidat devra s'assurer que l'emballage des maquettes d'intention garantit leur protection durant l'envoi. Si à l'ouverture de l'emballage il s'avère que les maquettes ont souffert d'un dommage quelconque, le projet ne sera pas retenu. De même, en cas d'avarie constatée à réception, toutes réserves ayant été faites au transporteur, les colis ayant souffert d'un dommage durant l'envoi ne seront pas pris en compte.

3.4 Le présent règlement ainsi que le formulaire de candidature et le dossier technique seront envoyés au candidat sur demande adressée à :

Ville de Limoges
Concours international de design 2014-2015
Service Développement Touristique
Place Léon Betoulle
87031 Limoges cedex 1 - France

Renseignements par courriel :

- francoise_tintou@ville-limoges.fr pour les questions à caractère administratif,
- contact@espritporcelaine.fr pour les questions techniques « porcelaine de Limoges et design »,
- christina@lacafoetheque.com pour les questions techniques « caféologie ».

Le règlement peut également faire l'objet d'un téléchargement (en français ou en anglais) sur les sites suivants :

www.ville-limoges.fr (rubrique « actualité »)
www.lacafoetheque.com
www.espritporcelaine.fr

3.5 Les dossiers de candidature devront parvenir à la Mairie de Limoges par courrier, ou être déposés directement contre récépissé sur support papier (en français ou en anglais uniquement) au plus tard le **mercredi 15 octobre 2014** à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire de la Ville de Limoges
Concours international de design 2014-2015
Service Développement Touristique
Place Léon Betoulle
87031 Limoges Cedex 1 - France

Tout dossier reçu incomplet ou hors délai ne pourra être pris en considération. Les dossiers envoyés par courrier électronique ne seront pas acceptés.

Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier à tout moment les dates limites de participation.

Article 4 – Organisation du concours

Le Concours se décompose en deux phases.

4.1. Phase de présélection

Elle se fera sur la base du dossier défini à l'article 3 précité.

Elle sera confiée à un jury de présélection associant notamment des professionnels de la porcelaine de Limoges et de la caféologie. La sélection des candidats s'effectuera selon deux critères : qualités esthétiques et originalité pour 50%, conformité au cahier des charges technique pour 50%. S'il s'avère nécessaire de départager des candidats, le coût de réalisation du projet dans un contexte d'édition en grande série sera également pris en compte.

Le comité technique retiendra sept (7) candidats admis à participer à la phase de sélection finale.

Une liste des candidats sélectionnés (ci-après désignés par « les Participants ») sera établie.

Les candidats, retenus ou non, seront avisés par écrit. Le choix effectué par le jury de présélection n'aura pas à être justifié. Les dossiers des candidats non retenus, maquettes d'intention comprises, ne seront pas retournés.

Dès lors que leur projet sera sélectionné, les participants s'engagent à mentionner le Concours et ses organisateurs dans toute communication autour de celui-ci.

4.2. Phase de choix

Les projets retenus lors de la phase de présélection donneront lieu à la réalisation de prototypes sous la responsabilité de l'association Esprit Porcelaine, partenaire du concours, en relation avec les entreprises de porcelaine de Limoges. Esprit Porcelaine aura toute latitude pour associer les participants à l'élaboration des prototypes les concernant. Les participants s'engagent en conséquence à se tenir à la disposition de l'association Esprit Porcelaine pour tout échange ou question concernant leur projet. Les prototypes devront être achevés au 30 juin 2015.

En septembre 2015, à l'occasion de la manifestation « Toques et Porcelaine » qu'organise tous les deux ans la Ville de Limoges, les prototypes seront soumis à un jury constitué d'un représentant de la Ville de Limoges (président du jury), d'un représentant des porcelainiers,

d'un professionnel de l'hôtellerie-restauration, d'un designer culinaire, d'un juge organoleptique et de 2 baristi, qui désignera trois (3) lauréats.

Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier à tout moment la composition du jury (qualité des membres, nombre de membres).

Les critères de choix porteront sur :

- le travail esthétique (forme, décor), l'originalité, la créativité : 30 % de la notation,
- les qualités techniques et d'innovation – exploitation des potentialités de la porcelaine : 30 % de la notation,
- la qualité gustative, olfactive et visuelle de la dégustation : 40 % de la notation.

La décision du jury sera sans appel et n'aura pas à être justifiée.

4.3. Primes

Le montant des primes allouées aux lauréats du Concours est le suivant :

1. 1^{er} prix : cinq mille (5 000) euros,
2. 2^e prix : trois mille (3 000) euros,
3. 3^e prix : mille cinq cents (1 500) euros.

Article 5 – Indemnisation des frais

Chacun des participants bénéficiera du remboursement d'un aller-retour entre le lieu de son domicile et Limoges, et de deux nuitées d'hôtel, afin qu'il puisse assister à la remise des prix.

Pour les participants domiciliés en France métropolitaine, ce déplacement sera réglé sur la base du billet SNCF première classe, plein tarif.

Pour les participants domiciliés à l'étranger le remboursement se fera sur la base des justificatifs du transport utilisé (train, avion ou autre).

Les participants domiciliés ou résidant à Limoges ou en Haute-Vienne ne bénéficieront d'aucune prise en charge.

Les demandes de remboursement seront à adresser à

Monsieur le Maire de la Ville de Limoges
Concours international de design 2014-2015
Service Développement Touristique
Place Léon Betoulle
87031 Limoges Cedex 1 - France

Article 6 – Propriété intellectuelle. Exploitation des œuvres.

6.1 Représentation des œuvres

Réalisées en cinq exemplaires, les séries de prototypes (soit une paire tasse pour espresso, une paire tasse pour cappuccino, une paire tasse pour latte et un plateau pour café gourmand), que le projet ait été primé ou non, seront réparties comme suit :

- une série sera remise ou adressée à l'auteur du projet concerné, ou, dans le cas d'une participation collective, au représentant du groupe désigné sur le bulletin d'inscription ;
- les quatre autres seront réparties entre la Ville de Limoges, l'association Esprit Porcelaine, l'association Connaissance du Café-La Caféothèque et le musée national Adrien-Dubouché, à des fins d'exposition, dans le respect du droit moral des artistes.

Les lauréats du concours s'engagent à céder à la Ville de Limoges, à l'association Esprit Porcelaine, à l'association Connaissance du Café-La Caféothèque et au musée national Adrien-Dubouché, à titre gratuit, les droits de reproduction et de représentation afférents à ces prototypes.

A cette fin, les candidats déclarent :

- être les uniques titulaires de tous les droits afférents à leurs créations et être libres de céder ces droits.
- qu'ils n'introduiront dans leurs créations aucun élément de quelque nature que ce soit susceptible de violer les droits de tiers et donner lieu à une quelconque revendication, au regard de la législation sur les droits de propriété intellectuelle et les droits d'auteur.

Ils garantissent les organisateurs contre tous troubles, revendications et évictions.

6.2 Droit de reproduction de l'artiste

Les auteurs des œuvres primées auront la possibilité de les faire fabriquer, sans limitation du nombre d'exemplaires, sous réserve que cette fabrication soit effectuée uniquement en porcelaine de Limoges selon les modalités définies à l'article 2 précité et confiée à une ou plusieurs entreprises partenaires du concours.

Les modalités de la collaboration entre l'artiste primé et l'entreprise ou les entreprises éditrice(s) feront l'objet d'un contrat spécifique à définir entre les parties.

6.3 Exposition des œuvres

Les lauréats s'engagent à associer, à chacune de leurs opérations de promotion et de communication liées au concours, le nom de la Ville de Limoges, de l'association Esprit Porcelaine et de l'association Connaissance du Café – La Caféothèque, ainsi que celui, le cas échéant, de l'entreprise ou des entreprises ayant assuré l'édition de leur oeuvre.

Toute mention devant figurer sur des cartels, notices ou publications, devra être rédigée en caractères lisibles.

Article 7 – Responsabilités

La Ville de Limoges ne saurait être tenue pour responsable des dommages, de quelque nature qu'ils soient, occasionnés aux participants du fait de leur participation au présent concours.

Article 8 – Acceptation et modification du règlement

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit, pour motif d'intérêt général, de modifier, remplacer, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le présent concours sans préavis, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre.

Article 9 – Données personnelles

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les candidats disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant communiquées aux organisateurs dans le cadre du concours.

Les candidats peuvent exercer ce droit, et/ou s'opposer à ce que les dites données soient cédées à des tiers, par demande écrite adressée à la Ville de Limoges à l'adresse citée dans l'article 3.4 du présent règlement.

MAIRIE DE LIMOGES

(Haute-Vienne)

Concours international de design
Ensemble de tasses de dégustation de café en porcelaine de Limoges

Annexe à l'article 2 du règlement du concours : Pré-requis techniques « caféologie »

1. Contraintes techniques liées à la machine à espresso:

- La hauteur de la tasse ne doit pas dépasser 6 cm (distance entre les becs verseurs et le plateau de la machine où sont posées les tasses = 7 cm approximativement).
- Prise en compte de la distance entre les becs verseurs d'un porte-filtre double (4 cm) pour la mise en place des deux tasses correspondantes OU d'une seule tasse (préparation d'un double *ristretto*, c'est-à-dire deux extractions courtes dans une même tasse).

Limites techniques des tasses

	Espresso	Cappuccino	Latte
Volume (mL)	65 à 90	180	220
Hauteur (mm)	< 60	< 60	< 60
Diamètre int. (mm)	40 à 50	60 à 80	80 à 100

Il est établi que certaines caractéristiques techniques doivent être satisfaites pour tous les contenants :

2. Forme de la tasse :

- Fond intérieur incurvé, afin que le liquide réalise une courbe en suivant les parois intérieures de la tasse, et puisse contribuer à une crème optimale et/ou optimiser le travail du lait pour le « latte art » (cf. courbes ci-dessous).
- Tasses facilement empilables par paire.
- Anse ergonomique. La présence d'une anse est nécessaire pour maintenir une hygiène irréprochable pendant la préparation du café par le barista.

3. Matériau :

- Matière solide et résistante aux chocs, aux lavages et à l'usure liée à une utilisation quotidienne.
- Epaisseur de la porcelaine suffisante pour préserver la chaleur de la boisson (>3 mm).

NB : Température du café - Le café est en soi un cocktail de senteurs, mais les parfums subtils brûlent à une température trop élevée ; c'est pourquoi les machines pour cafés fins sont utilisées à 92°C maximum. Les tasses sont préchauffées sur la machine, et éventuellement passées sous l'eau chaude, pour éviter un choc thermique lors de

l'écoulement du café. Il est donc important que le matériau de la tasse soit résistant aux changements de température et préserve la chaleur.

4. Pour les boissons à base de lait :

- Pour le cappuccino (1/3 d'espresso, 1/3 lait chaud, 1/3 mousse du lait ; mousse de 10 à 20 mm d'épaisseur) et pour le latte (1/5 espresso, 3/5 lait chaud, 1/5 mousse du lait), l'importance réside dans la mousse de lait, afin que le barista puisse marier de façon idéale le lait avec l'espresso (base de ces boissons), et éventuellement faire du latte art ;
- Le café et le lait sont à température différente (le café : 92°C max. ; le lait : 65°C max.), et il est important que la tasse puisse maintenir une préparation chaude.

5. Soucoupes :

- La soucoupe et la tasse doivent s'emboîter pour un transport aisé vers la table du client ;
- Il doit y avoir assez de place près de la tasse pour y poser une cuillère à café et un sucre ;
- La tasse ne doit pas forcément se situer au milieu de la soucoupe.

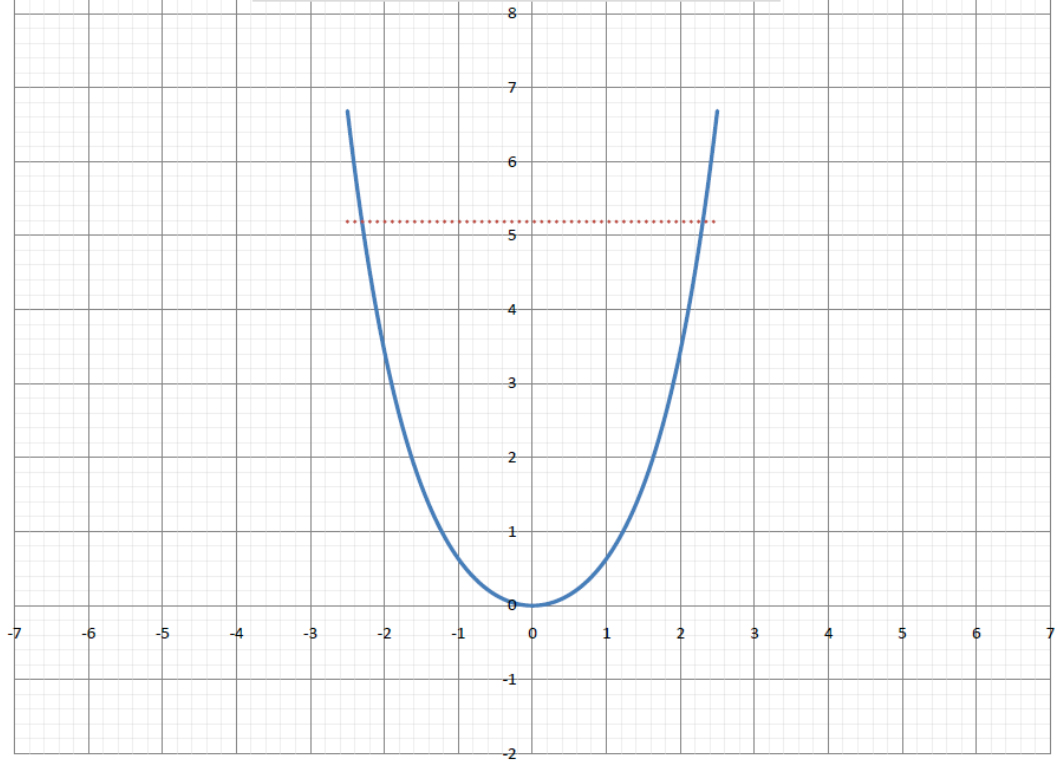
6. Plateaux gourmands :

- Chaque élément doit avoir sa place : café, pâtisserie, coupelle (pour crème glacée, fromage blanc, purée de fruit, etc.), verre d'eau...
- Il n'y a pas de limite de taille ni de forme, mais le plateau gourmand doit être facilement transportable et se placer sur une table sans être trop encombrant.

Courbe intérieure de forme préconisée pour la tasse

Tasse grande pour Espresso

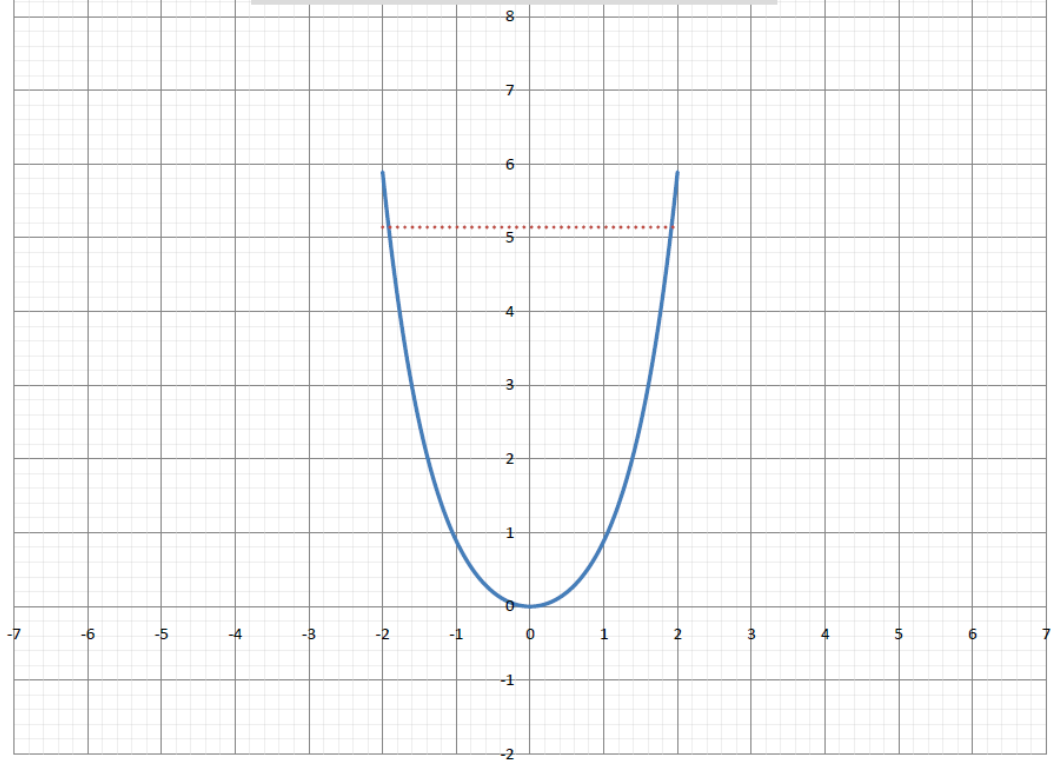
$d = 5.0\text{cm}$, $h = 6.7\text{cm}$, $h_b = 1.5\text{cm}$, $V = 50.0\text{mL}$, $V_{\text{max}} = 77.2\text{mL}$



Courbe intérieure de forme préconisée pour la tasse

Tasse courte pour Espresso

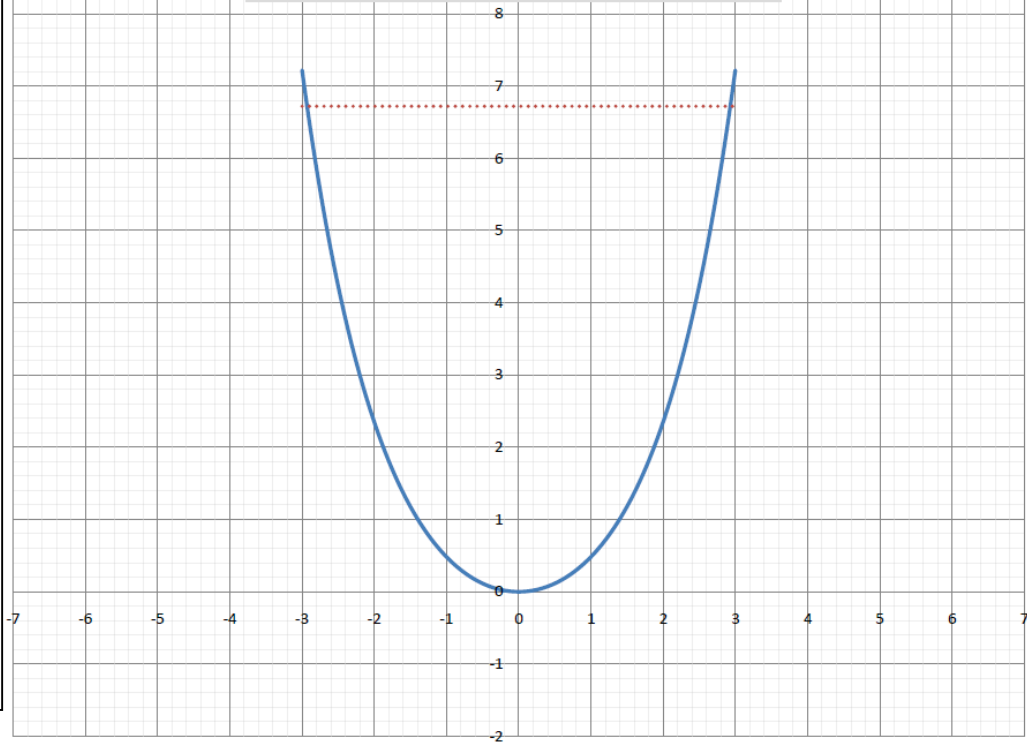
$d = 4.0\text{cm}$, $h = 5.9\text{cm}$, $h_b = 0.8\text{cm}$, $V = 35.0\text{mL}$, $V_{\text{max}} = 44.0\text{mL}$



Courbe intérieure de forme préconisée pour la tasse

Tasse pour Capuccino

$d = 6.0\text{cm}$, $h = 7.2\text{cm}$, $h_b = 0.5\text{cm}$, $V = 105.0\text{mL}$, $V_{\text{max}} = 118.7\text{mL}$



Courbe intérieure de forme préconisée pour la tasse

Tasse pour Capuccino

$d = 6.5\text{cm}$, $h = 7.1\text{cm}$, $h_b = 1.0\text{cm}$, $V = 105.0\text{mL}$, $V_{\text{max}} = 136.5\text{mL}$

